

Réunion du 08 décembre 2025 à 18H00 MSJ

Ordre du jour :

Présentation de la Police municipale

Questions diverses

Présents :

Monsieur Richard Devilette, délégué aux Conseils de quartier, Monsieur Franck Meunier, responsable du service vie des quartiers et cadre de vie, Monsieur Alexandre Jean, chef de la Police municipale

10 membres du Conseil de quartier.

Absents excusés :

M. Grégory LOEW, adjoint aux travaux et à la démocratie participative,

M. Jean Yves FORT, adjoint à la sécurité.

Pour répondre à une demande exprimée par les membres du Conseil de quartier, il avait été décidé de présenter le service de Police municipale.

M. Alexandre Jean s'est attaché à présenter son service et ses missions.

Le service est composé de 67 agents dont 41 Policiers municipaux répartis en un groupe de surveillance et d'intervention, une brigade environnement et un groupe de surveillance au centre de supervisions urbain (CSU). L'ensemble de ces équipes reçoit l'appui d'agents administratifs, le tout organisé et dirigé par l'équipe de commandement.

Une attention particulière est portée sur les actions de proximités dont l'ouverture récente du poste rue de Trans est l'illustration. Un axe d'effort est consenti pour la lutte contre les incivilités liées aux dépôts sauvages (plus de 250 verbalisations en 2025). La mobilité des équipes est un atout majeur de la Police municipale (vélos, motos, implantation au cœur du centre ancien...).

À partir du 12 décembre, un groupe de surveillance nocturne sera activé jusqu'à minuit en hivers et 3h aux jours meilleurs.

Des liens forts sont établis avec la Police nationale, à travers une convention garantissant l'étroite collaboration de l'ensemble des forces de Police. Dans ce domaine, la lutte contre le trafic de stupéfiants apporte des résultats positifs récurrents même si les efforts sont à maintenir pour réduire une délinquance contenue mais malgré tout présente.

La parole est donnée aux personnes présentes :

- Pourquoi ne pas mettre systématiquement de « papillons » sur les parebrises des véhicules verbalisés. Cette démarche viserait à sensibiliser les usagers sur la verbalisation effective.
Le papillon est apposé sauf dans le cas de vidéo verbalisation.
- La lutte contre les déjections canines : *seul le flagrant délit permet la verbalisation*

- Gestion de la population SDS : *la situation est en amélioration sur le volet de la tranquillité publique, dû à la mobilisation conjointe des structures associatives et des forces de Police qui visent à maintenir dialogue avec cette population.*
- Stationnement dangereux ou gênant : *Sont notamment considérés comme dangereux, lorsque la visibilité est insuffisante, l'arrêt et le stationnement à proximité des intersections de routes, des virages, des sommets de côte et des passages à niveau. Tout arrêt ou stationnement dangereux est sanctionné par une amende forfaitaire de 135 €. Trois points sont retirés de votre permis de conduire. Votre véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière si vous êtes absent ou si vous refusez de bouger votre véhicule. Un stationnement sera considéré comme gênant dès qu'il bloque la circulation pour le passage d'un piéton, d'un vélo ou d'une voiture. Il en ressort un montant d'amende différent 35 €.*
- Circulation des trottinettes sur les trottoirs : *elle est autorisée à la vitesse du pas ou sinon verbalisable.*
- Au-delà de ces diverses observations et incivilités constatées, il n'en demeure pas moins que les personnes présentes vantent la qualité de circulation à Draguignan (piétons, voitures).

Contact PM 24 /24 : 04.94.68.88.52

Informations diverses :

Mise en œuvre de 3 bornes d'appel d'urgence : Résidence étudiante de l'Horloge, lycée Jean MOULIN et Léon BLUM.

Chaque habitant à la possibilité de s'inscrire sur le réseau de Voisin Vigilants et Solidaires

<https://www.voisinsvigilants.org/voisins>

Vous constatez des dépôts sauvages ou toute autre observation concernant la collecte des déchets :

Contacter : dechets@dracenie.com ou télécharger l'application [Dracénie déchets](#) sur smartphone.

Fin de réunion 19h30, le prochain RDV sera fixé ultérieurement.